Ordre du jour – conseil municipal du jeudi 22/09/22

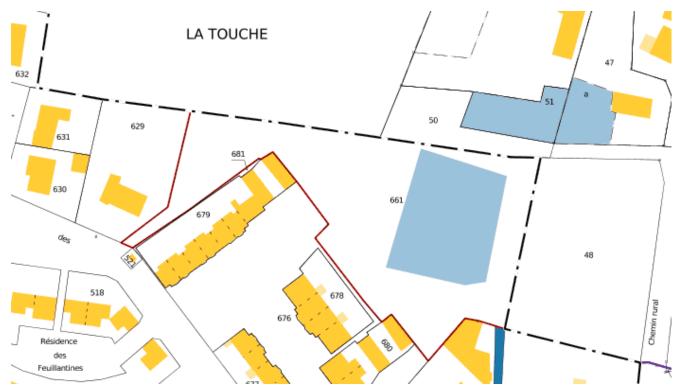
- désignation d'un secrétaire de séance
 - 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2022
- ⇒ Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet dernier (transmis par e-mail le 11/07/22).

N/	lıcΔ	211	vote	•
10	1130	au	VULC	

Pour: Contre: Abstention:

2) Mise en vente d'une partie de la parcelle cadastrée D 661

La parcelle cadastrée D 661 d'une superficie de 6 415 m² englobe actuellement l'étang de la Touche, l'aire d'accueil des camping-cars mais aussi une partie enherbée ayant un accès direct par la rue des Feuillantines (voir plan ci-dessous).



Aussi, il est proposé de mettre en vente une partie de cette parcelle qui est constructible (zone Up du Plan Local d'Urbanisme) et qui pourrait accueillir une maison d'habitation.

La parcelle à vendre pourrait faire environ 1 100 m² (voir plan cijoint). Les réseaux (eau, assainissement et électricité) sont proches et la viabilisation en est donc aisée. Cette dernière resterait à la charge de l'acquéreur, la commune prendrait, elle, à sa charge les frais de bornage relatifs à la division parcellaire.

Les services de France Domaine, sollicités pour avis, ont estimé le prix de vente de ce terrain à 26 400€ soit 24€/m².





⊃ Il est donc proposé au conseil municipal de mettre en vente cette partie de la parcelle D 661 d'une superficie d'environ 1 100 m² (non viabilisée) au prix de 26 400€ soit 24€/m². La commune assurera la prise en charge des frais liés à la division parcellaire.

Contre:

Mise au vote:

Pour:

Abstention :

3) Modification de l'organigramme des services municipaux

La commune compte actuellement 31 agents répartis en différents services : mairie, services techniques, services scolaires, salles municipales et centre municipal de santé.

Le départ du responsable des services techniques est prévu à compter du 1^{er} octobre prochain. Aussi, il est proposé de réorganiser les services techniques de la manière suivante :

- Création de deux pôles : « espaces verts/propreté/voirie » et « bâtiments » avec un agent référent pour chacun des pôles sous l'autorité et l'encadrement du responsable des services techniques.
- Intégration des deux agents affectés aux salles municipales (principalement complexe Jean de la Fontaine et salle omnisports) au sein du pôle « *bâtiments* » des services techniques.

Ces modifications ont pour objectif de mieux répartir les responsabilités au sein des services techniques en nommant deux agents qui pourront encadrer les équipes sur le terrain et s'assurer de la réalisation des tâches quotidiennes et des objectifs fixés par la hiérarchie. Par ailleurs, cela permettra au responsable des services techniques de se concentrer sur l'organisation et l'amélioration du service, les liens avec les prestataires extérieurs, le suivi des chantiers en concertation étroite avec le Directeur Général des Services.

L'intégration des agents affectés aux salles municipales au sein des services techniques permettra de fluidifier la transmission des informations et d'améliorer l'efficacité du service pour la préparation des évènements et manifestations dans ces lieux. En outre, l'un des agents concernés devrait faire valoir ses droits à la retraite dans les prochains mois et le profil recherché pour le remplacer nécessitera une plus grande polyvalence avec notamment des connaissances de base en « bâtiment ».

Ces propositions de réorganisation ont fait l'objet d'échanges avec les agents concernés. Vous trouverez ci-dessous la proposition de nouvel organigramme des services municipaux (à compter du 1^{er} octobre prochain)



Organigramme des services municipaux

Directeur Général des Services

Jonathan CHOLET

Services Techniques Responsable: Kévin BOULAY Espaces verts – propreté – voirie: Nicolas NEVEU (responsable adjoint) Pascal BERGEOT Romuald DURAND Mickaël EPINEAU Fabien FILOCHE Thierry LEVEAU Tom BECKER Bâtiments: Philippe DESMOULINS (responsable adjoint) Jean-Michel GUEDE Annick TOURNET Patricia TIERCELET Marie-Noëlle BERGEOT

Services Administratifs

Urbanisme - CCAS - cimetière :
Isabelle BOURGOIN

Ressources humaines - élections - locations :
Chrystèle MENON

Comptabilité - achats :
Elise POUSSE

Accueil - état civil - communication :
Sandrine BEAUFILS

Services scolaires

ATSEM :
Nadine LIGOT
Karen GALLET
Elodie GALLET

Garderie périscolaire
et entretien :
Marie-France CORDEAU
Emilie BASSELOT
Laurie LEGROS

Cantine scolaire :
Patricia CHAUSSÉE
Nathalie TISON
Christa EPINEAU

Mise au vote :		
Pour:	Contre :	Abstention:
4) <u>Créations et suppress</u>	ions d'emploi dans le cadre de la	promotion interne
_	es ont déposé courant juin un do	ditions d'ancienneté et des formations ssier de demande de promotion interne
	es dossiers de candidature sont se	er par l'intermédiaire d'un concours ou électionnés par la commune et transmis
		t et de la qualité du dossier déposé, le t ensuite à la collectivité de le nommer
d'aptitude en date du 30 aoû	·	centre de gestion et inscrits sur la liste être nommés au grade supérieur, il est ade qu'ils détiendront.
En conséquence il est propose	<u> </u>	
technique principal 1ère classe à temps complet d'agent de i	e et la création, à compter de cet	permanent à temps complet d'adjoint te même date, d'un emploi permanent créé au sein des services techniques en ? ».
technique principal 1ère classe	et la création, à compter de cet maitrise. L'emploi concerné est c	permanent à temps complet d'adjoint te même date, d'un emploi permanent créé au sein des services techniques en
Les crédits nécessaires à ces é	volutions de grades ont été inscr	its au budget de l'année 2022.
→ Il est demandé au consei présentées ci-dessus.	il municipal d'approuver les cre	éations et les suppressions de postes
Mise au vote :		
Pour:	Contre :	Abstention :

⇒ Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le nouvel organigramme des

services municipaux à compter du $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$ octobre prochain.

5) Recrutement d'un PEC – agent des services scolaires

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences (PEC). Ce dispositif est destiné aux publics les plus éloignés du marché du travail. Les personnes recrutées en PEC sont accompagnées à la fois par l'organisme d'accueil et Pôle Emploi. Le PEC doit permettre au bénéficiaire d'accéder à une formation et à l'acquisition de compétences.

La durée minimum du contrat est de 9 mois pouvant aller jusqu'à 12 mois. La rémunération est prise en charge par l'Etat à hauteur de 65% et même 80% si le bénéficiaire réside dans une zone de revitalisation rurale (ZRR).

Aussi, nous avions recruté deux jeunes au sein des services scolaires par l'intermédiaire de ce dispositif. Leur contrat (2 X 30 heures hebdomadaires) se sont arrêtés au cours du mois de septembre. L'une d'entre elles n'est plus éligible au dispositif (trop âgée) et la seconde souhaite changer d'orientation professionnelle.

Les besoins étant moindre suite à la fermeture d'une classe à l'école maternelle, il est donc proposé de procéder au recrutement d'une seule personne à compter du 3 octobre prochain pour une durée de 12 mois.

L'agent recruté sera en charge du nettoyage quotidien de l'école maternelle mais aussi du service à la cantine scolaire. Son temps de travail sera de 20 heures par semaine.

Le coût total de cet emploi sera de 1 064,99€/mois, charges comprises. L'Etat compensera financièrement cet emploi à hauteur de 767,52€ (80% du salaire brut hors charges) soit un reste à financer pour la commune de 297,47€/mois.

Il n'y aura pas d'impact budgétaire pour la commune puisqu'un seul contrat est maintenu au lieu de deux précédemment.

Il est donc proposé au conseil municipal le recrutement d'un agent des services scolaires pa
l'intermédiaire du dispositif PEC à compter du 3 octobre prochain pour une durée de 12 mois à raison
de 20 heures hebdomadaires.

ivilse au vote :		
Pour :	Contre :	Abstention :

6) Adhésion de la communauté de communes Maine Saosnois au syndicat mixte du bassin versant de la Sarthe-amont.

Les lois MAPTAM et NOTRe imposent aux communautés de communes de prendre en charge depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatique et la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Les communautés de communes peuvent choisir d'exercer cette compétence obligatoire en direct ou via l'adhésion ou la création d'un syndicat mixte auquel tout ou partie de la compétence peut être transféré conformément aux dispositions de l'article L 5211-61 du code général des collectivités territoriales.

Les communautés de communes « Haute Sarthe Alpes Mancelles », « Maine Cœur de Sarthe », « Champagne Conlinoise et Pays de Sillé », la communauté urbaine du Mans Métropole ainsi que la

communauté de communes « Maine Saosnois » ont décidé d'un intérêt commun de créer un syndicat mixte à l'échelle du bassin versant de la Sarthe amont dans le but de satisfaire efficacement aux obligations légales qui leur incombent au titre de la compétence GEMAPI et afin de mettre en place une gouvernance adaptée à leurs besoins.

Les membres du syndicat mixte délégueront obligatoirement la compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatique (GEMA) et de manière optionnelle la compétence relative à la Prévention des Inondations (PI).

Le projet de périmètre et de statut (*pièce-jointe n°1*) a été arrêté par le Préfet de la Sarthe en date du 11 avril dernier.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Maine Saosnois a lui aussi approuvé ce projet le 19 mai dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L 5214-27 du code général des collectivités territoriales, il appartient également aux conseils municipaux des communes membres d'approuver l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte.

➡ Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la communauté de communes Maine Saosnois au futur syndicat mixte de la Sarthe amont et le transfert de la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et de la compétence optionnelle Prévention des Inondations (PI) selon les décisions de la communauté de communes.

Mise au vote :	
----------------	--

Pour :	Contre:	Abstention:
our.	contre :	, absterreion .

7) Arrêt du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) – avis de la commune

Le conseil communautaire de la communauté de communes Maine Saosnois a prescrit le 27 juin 2018 l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ainsi que celle d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) pour l'ensemble de son territoire. Le projet résultant de la fusion des deux démarches à fait l'objet d'un avis favorable et le document a été arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 19 mai 2022.

Les objectifs du SCOT sont les suivants :

- Elaborer une politique communautaire d'aménagement du territoire qui tienne compte des disparités de chacun des bassins de vie et qui assure un équilibre entre les bourgs-centre et les communes rurales;
- Favoriser l'expansion économique ;
- Encourager le développement durable ;
- Créer des conditions favorables au déploiement d'une économie circulaire ;
- Promouvoir le territoire par la reconnaissance d'une identité touristique ;
- S'appuyer sur une politique volontariste d'un accès égalitaire à l'éducation et à la culture ;
- Affirmer son attachement aux valeurs de solidarité et de cohésion sociale.

Le plan d'aménagement stratégique du SCOT à pour objectif de relever l'ambition générale suivante :

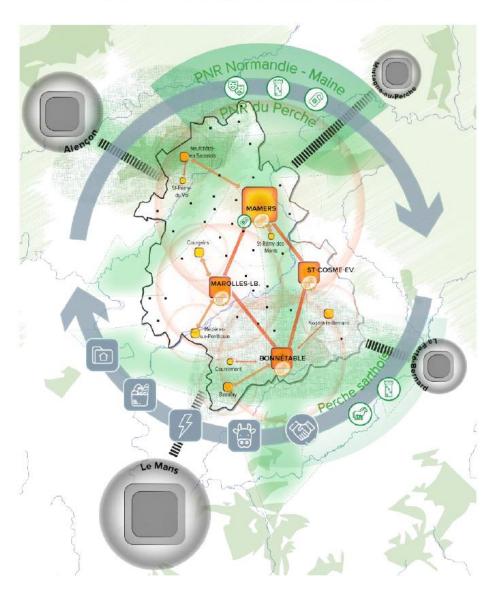
« Un territoire MAINE SAOSNOIS qui s'organise et se solidarise pour un développement équilibré et de qualité ». Autrement dit, l'ambition pour les vingt ans à venir est donc d'engager le Maine Saosnois dans :

- Une dynamique résidentielle retrouvée
- Une dynamique économique

renouvelée

- La valorisation de notre identité rurale
- Une cohésion territoriale effective

Notre ambition : Maine Saosnois 2040, un territoire rural fort qui s'est structuré pour organiser son développement équilibré et de qualité



Le déroulé de la procédure d'élaboration du SCOT est

Mise au vote:

détaillé dans la note de synthèse transmise en pièce-jointe n°2. Vous trouverez également l'ensemble des documents composant le projet de SCOT dans le dossier annexe n°3.

Conformément aux dispositions des articles R143-4 et R143-5 du code de l'urbanisme, la commune de Marolles-les-Braults doit donner son avis sur ce document. Sans réponse de la collectivité dans un délai de trois mois (soit avant le 5 octobre prochain), l'avis est réputé favorable.

⇒ Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable au projet de SCOT Maine Saosnois arrêté par le conseil communautaire en date du 19 mai 2022.

Pour:	Contre :	Abstention:

8) Contrat de mise à disposition et de maintenance des copieurs de la mairie et de l'école maternelle

La commune avait signé en 2017 un contrat de 5 ans avec la société *FACTORIA V2L* pour la mise à disposition et la maintenance de deux copieurs à la mairie et l'école maternelle.

Ce contrat, très coûteux, arrive à échéance en fin d'année 2022. Il a donc été procédé à une mise en concurrence afin de sélectionner une entreprise pour la poursuite de cette prestation de service.

Pour information, le cout du précédent contrat s'élevait à :

- Loyer des copieurs = 1 199€ HT/trimestre soit 1 438,80€ TTC
- Forfait pages noir et blanc = 311,08€ HT/trimestre soit 373,30€ TTC
- Forfait pages couleur = 925,08€ HT/trimestre soit 1 110,10€ TTC
- Dépassement couleur = 746,54€ HT/trimestre soit 895,85€ TTC

TOTAL = 3 181,70€ HT/trimestre soit 3 818,05€ TTC ou 15 272,20€ TTC/an

Après échanges avec les entreprises, il a été décidé de ne pas modifier le matériel actuellement en place qui répond parfaitement au besoin.

Deux entreprises ont proposé une offre : FACTORIA V2L et DACTYL BURO. Vous trouverez ci-dessous leur proposition financière pour une période de 5 ans et avec un forfait de page (noir et blanc/couleur) tenant compte de la consommation actuelle :

■ FACTORIA V2L

- Loyer des copieurs = 117€ HT/trimestre soit 140,40€ TTC
- Forfait pages noir et blanc = 36,51€ HT/trimestre soit 43,81€ TTC
- Forfait pages couleur = 628,84€ HT/trimestre soit 754,61€ TTC

TOTAL = 782,35€ HT/trimestre soit 938,82€ TTC ou 3 755,28€ TTC/an

Soit une économie de 11 516,92€/an et de 57 584,60€ sur la durée du contrat.

■ DACTYL BURO

- Loyer des copieurs = 100€ HT/trimestre soit 120€ TTC (mise à disposition de matériel reconditionné de gamme équivalente)
- Forfait pages noir et blanc = 36,51€ HT/trimestre soit 43,81€ TTC
- Forfait pages couleur = 628,84€ HT/trimestre soit 754,61€ TTC

TOTAL = 765,35€ HT/trimestre soit 918,42€ TTC ou 3 673,68€ TTC/an

Soit une économie de 11 598,52€/an et de 57 992,60€ sur la durée du contrat.

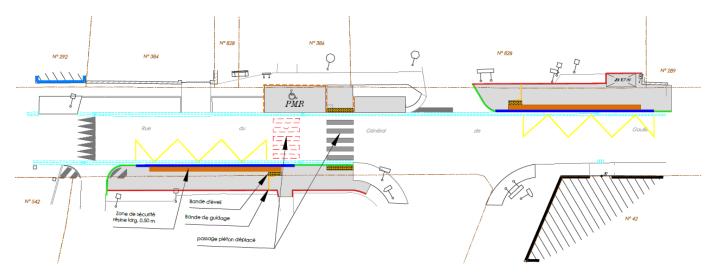
⇒ Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'entreprise à retenir pour assurer la mise à disposition et la maintenance des deux copieurs de la mairie et de l'école maternelle.

Mi	ise	au	vote	

Pour: Contre: Abstention:

9) <u>Mise en accessibilité des deux points d'arrêts routiers rue du Général de Gaulle – demande de subvention</u>

Comme évoqué lors du vote du budget 2022, il est nécessaire de mettre en conformité et en accessibilité les points d'arrêts routiers (arrêts de car) du réseau régional *ALEOP* situés rue du Général de Gaulle (l'un est situé devant la mairie et l'autre devant la maison du Parc).



La consultation des entreprises pour la réalisation de ce projet est en cours et les travaux pourraient débuter avant la fin d'année. Le coût de l'opération est estimé à 46 935,00€ HT soit 56 322,00€ TTC :

- Travaux préparatoires = 4 000€ HT
- Terrassement démolition = 9 060€ HT
- Bordures = 11 975€ HT
- Ouvrages = 2 400€ HT
- Trottoir et voirie = 19 500€ HT

Aussi, il est possible de solliciter la Région afin d'obtenir un financement pour ce projet. La subvention maximale est de 9 000€ par point d'arrêt soit 18 000€ dans le cas présent.

Le plan de financement de l'opération se décomposerait comme suit :

Région	18 000,00€	38%
Commune	28 935,00€	62%
Total	46 935,00€ HT	100%

⇒ Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter un financement de la Région à hauteur de 18 000€ dans le cadre de la mise en accessibilité des deux points d'arrêts routiers situés rue du Général de Gaulle et d'autoriser monsieur le maire à déposer une demande de subvention en ce sens.

Mise au vote :		
Pour :	Contre :	Abstention :
10) <u>Versement de subventions a</u>	ux budgets annexes (assainissement et C	CCAS)
•	vote du budget de l'année 2022, il es la commune vers les budgets assainisse	•
•	xe assainissement, compte tenu des traves es réseaux des rues de Courgains, Moh 000€.	
,	et principal permettra d'éviter une augmo oudget annexe une certaine stabilité fina	
•	icle L2224-2 du code général des collectivolic (normalement les services publics inceules recettes propres au budget).	
pratiquement aucune ressource prop	in montant de 10 000€ permettra à ce ore (hormis le loyer versé par la maison d iir sur le bâtiment de l'ancien CASCADE, ¡	'assistantes maternelles)
 Il est donc proposé au conseil n budget principal vers les budgets an 	nunicipal de valider par délibération con numeros assainissement et CCAS.	es deux subventions du
Mise au vote :		

11) Attribution d'une subvention de 159 300€ par l'Etat

Pour:

Une subvention d'un montant de 159 300€ a été octroyée par l'Etat dans le cadre de l'appel à projet régional « pistes cyclables » pour financer la voie douce s'insérant dans le projet d'aménagement des rues de Courgains, Mohain et Gaugusse. Ce montant représente 11% du coût des travaux d'aménagement (hors assainissement) à la charge de la commune et s'ajoute au 670 000€ (44%) déjà attribués par l'Etat et la Région.

Le total des financements publics est donc à ce jour de 829 300€ (55%) pour ce projet.

Contre:

Abstention:

convention de financeme	onseil municipal de bien vouloir auto ent afin de bénéficier de la subvention insérant dans le projet d'aménageme	de 159 300€ octroyée par l'Etat pour
Mise au vote :		
Pour:	Contre :	Abstention :

Aussi, il est nécessaire d'autoriser par délibération du conseil municipal la signature de la convention

de financement pour bénéficier de cette subvention.

Points pour information:

1) Point sur la rentrée scolaire et les effectifs des écoles publiques et privée

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions et les élèves ainsi que les personnels concernés ont réinvesti les locaux et notamment l'école maternelle rénovée.

Les effectifs des classes sont les suivants :

- Ecole maternelle (43 enfants) directeur monsieur Mickael DIEN :
- Petite Section et Moyenne Section (monsieur DIEN) : 23 élèves
- Grande Section (madame GUYARD) : 20 élèves
- Ecole élémentaire (91 enfants) directrice madame Nathalie TRANSON :
- CP (madame AUDIFAX) : 21 élèves
- CE1/CE2 (madame THEBAUT) : 22 élèves
 CE2/CM1 (madame MARAIS) : 23 élèves
 CM1/CM2 (madame TRANSON) : 25 élèves
- Ecole Notre-Dame (37 enfants) directrice madame Léa POLPRE :
- Maternelles/CP : 16 élèves- CE1/CE2/CM1/CM2 : 21 élèves

Par ailleurs, 131 élèves sont inscrits, de manière régulière, au restaurant scolaire. A noter également, la mise en place du prélèvement automatique pour les familles qui le souhaitent concernant le règlement des factures cantine et garderie périscolaire.

2) Réception des travaux de l'école maternelle rénovée

Les travaux de changement de la toiture et de rénovation énergétique du bâtiment sont terminés et le chantier a été réceptionné en présence de madame Gesland, architecte, début septembre.

Les services techniques ont procédé au nettoyage des pièces et à l'installation du mobilier durant le mois d'août. Le nettoyage de la façade est également programmé pour ces prochaines semaines.

Les enseignants et le personnel municipal sont très satisfaits des investissements réalisés pour améliorer leur confort de travail et l'accueil des enfants.





3) <u>Installation des figurines pour la sécurisation des abords des écoles publiques</u>

Les services techniques ont procédé cet été à l'installation des figurines afin d'améliorer la sécurité aux abords des écoles maternelle et élémentaire publiques. Elles ont été placées à proximité des passages piétons afin de sensibiliser les automobilistes sur la présence d'enfants dans ce secteur.

Une troisième figurine sera placée à proximité du centre social CASCADE (face au parking de la place Coutard), une fois les travaux d'aménagement de la zone réalisée.

Pour rappel, leur coût d'acquisition est de 4 209€ HT soit 5 050,80€ TTC.





4) <u>Début des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des rues de Courgains, Mohain et Gaugusse</u>

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des rues de Courgains, Mohain et Gaugusse ont débuté le 29 août dernier. L'entreprise DLE, titulaire du marché, a commencé par la rue Mohain et continuera ensuite par la rue Gaugusse puis la rue de Courgains.

Les travaux devraient durer jusqu'à la fin de l'année. La base de vie du chantier a été installée dans le lotissement des Pommes d'Amour dont l'aménagement final s'effectuera en même temps que l'aménagement des autres rues.

Pour rappel, ces travaux ont un coût de 392 497,56€ HT soit 470 997,07€ TTC.



5) Programme d'entretien de voirie 2022

Les travaux d'entretien de voirie se sont achevés courant septembre. C'est la société HRC qui a réalisé ces travaux pour un montant total de 88 631,90€ HT soit 106 358,28€ TTC.









6) Nomination direction à l'EHPAD (EPISM Arc-en-Ciel)

Par courrier du 8 septembre dernier, le directeur de la délégation territoriale de l'ARS, monsieur Stéphan DOMINGO nous a informé :

- Du recrutement à temps plein de madame Laure THEPAUT à compter du 1^{er} octobre 2022 qui assurera la mission de directrice générale jusqu'au 31 mars 2023 (en remplacement de monsieur Stéphane DUBUT toujours en arrêt). Ce remplacement sera financé en partie par l'ARS.
- Du recrutement à temps plein de madame Cindy GAVEL à compter du 5 septembre 2022 qui assurera la mission de directrice-adjointe jusqu'au 31 mars 2023 (en remplacement de madame Audrey VIGNERON qui est partie vers un autre établissement). Ce poste sera financé sur le budget de l'établissement.

L'ARS accompagnera ces prises de postes afin de définir la stratégie de l'établissement et de continuer à soutenir le projet architectural en cours. Une rencontre sera également programmée avec les maires concernés par les trois établissements.